

Brussels, 7 April 2021 (OR. en, fr)

7600/21

FRONT 126 COVID-19 126 COMIX 191

NOTE

From:	French delegation			
To:	Working Party on Frontiers/Mixed Committee			
	(EU-Iceland/Liechtenstein/Norway/Switzerland)			
No. prev. doc.:	11479/20			
Subject:	Prolongation of the temporary reintroduction of border controls at the French internal borders in accordance with Articles 25 and 27 of Regulation (EU) 2016/399 on a Union Code on the rules governing the movement of persons across borders (Schengen Borders Code)			

Delegations will find attached a copy of a letter received by the General Secretariat of the Council on 6 April 2021 regarding the prolongation of the temporary reintroduction of border controls by France at its internal borders between 1 May and 31 October 2021.

7600/21 BS/cr 1



Received on 02. 04. 2021

IM 003602 Z021 06.04.2021

NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

Objet: Renouvellement des contrôles aux frontières intérieures terrestres avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne, ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes, du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021.

P. J.: Liste actualisée des points de passage autorisés.

Le 2 octobre dernier, les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne le renouvellement des contrôles aux frontières intérieures, du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021.

Alors que le terme de ce renouvellement approche, la menace terroriste d'inspiration djihadiste se maintient à un niveau élevé en France où six attaques terroristes ont abouti tandis que quatre tentatives ont été déjouées en 2020. Le niveau « sécurité renforcée — risque attentat » du plan Vigipirate a ainsi été reconduit le 9 mars 2021 pour maintenir une forte vigilance sur la sécurité des lieux rouverts au public, notamment les commerces, les lieux de culte, les transports publics, les bâtiments publics, les établissements de santé et les sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.

L'évolution de la situation internationale ne permet pas d'espérer un recul de cette menace dans les prochains mois. Le risque de retour de combattants étrangers induit par la défaite de l'Etat islamique au Levant demeure en effet important et pourrait s'accentuer en fonction de l'évolution de la situation militaire dans le nord de la Syrie, marquée par une forte instabilité. Cette menace n'est pas hypothétique puisque plusieurs projets d'attaques menés par des combattants étrangers, ex-membres de l'El entrés irrégullèrement en France, ont été déjoués au cours des deux dernières années.

Depuis la dernière notification datée du 2 octobre 2020, l'attentat terroriste ayant coûté la vie à M. Samuel Paty, le 16 octobre, ou encore l'attentat commis en la basilique Notre-Dame de Nice, le 29 octobre, montrent que la menace terroriste reste actuelle, réelle et grave et exogène.

De ce point de vue, les contrôles opérés aux frontières intérieures entre novembre 2020 et mars 2021 ont montré leur efficacité puisqu'ils ont permis le prononcé de 27 951 refus d'entrée (dont 27 065 aux frontières terrestres) et la détection de 17 951 fiches de signalement dans les systèmes nationaux et européens. Malgré la réduction importante des flux de voyageurs en Europe en raison de la covid-19, 1 055 personnes objets de fiches de recherche classées « S » (qui concernent les personnes « faisant l'objet de recherches pour prévenir des menaces graves pour la sécurité publique ou la sûreté de l'Etat, dès lors que des informations ou des indices réels ont été recueillis à leur égard »¹) ont été découvertes entre le 1^{et} janvier et le 28 février 2021 lors de contrôles aux frontières intérieures.

1

¹ Décr. n° 2010-569 du 28 mai 2010, art. 2, III, 8°

La persistance des mouvements secondaires de migrants irréguliers constatée au cours des derniers mois, accentue ces risques sécuritaires, comme l'a illustré l'attentat de Nice déjà mentionné, commis par un ressortissant tunisien, entré illégalement en France via l'Italie.

Par ailleurs, les risques liés à l'épidémie de covid-19 demeurent très élevés aux plans national et International. La France connait actuellement une hausse importante de nouvelles infections sur la majeure partie du territoire métropolitain (près de 200.000 cas confirmés de Covid-19 chaque semaine fin mars). La tension sur le système hospitalier français continue de s'accentuer avec près de 11 000 nouvelles hospitalisations de patients Covid-19 et plus de 2 000 personnes admises en soins critiques chaque semaine. On observe une tendance à la hausse de la proportion d'hospitalisations et d'admission en services de soins critiques chez les jeunes adultes, reflétant l'augmentation des infections à SARS-CoV-2 dans les groupes d'âge entre 15 et 75 ans et une possible augmentation de la sévérité liée à la circulation majoritaire du variant « anglais » [20I/501Y.V1 (UK)] qui représente actuellement 76,3% des tests PCR positifs. Pour limiter la propagation du virus et particulièrement des nouveaux variants, les entrées en France en provenance de l'Union européenne sont conditionnées à la présentation d'un test PCR négatif de moins de 72 heures,.

Tous ces éléments attestent de la nécessité de continuer à contrôler la circulation transfrontalière intra-Schengen pour assurer la sécurité nationale.

La France notifie donc qu'elle renouvelle les contrôles à ses frontières intérieures pour la période du 1er mai 2021 au 31 octobre 2021, conformément aux dispositions de l'article 25 et de l'article 27 du code frontières Schengen. Cette décision intervient au terme d'une évaluation de la nécessité et de la proportionnalité de ces contrôles au regard de la menace à l'ordre public et à l'aide d'analyses de risques actualisées. La liste actualisée des points de passage autorisés (PPA) est annexée à la présente notification, étant entendu que les points de passage frontaliers (PPF) de la liste publiée le 15 juillet 2020 constituent également des PPA en période de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures.

Dans ce contexte, le ministre de l'intérieur adressera un courrier aux autorités des États membres limitrophes pour les informer de cette décision et de notre volonté de continuer à assurer une coopération transfrontalière efficace.

Le rétablissement du contrôle aux frontières intérieures demeure une mesure exceptionnelle et les autorités françaises souhaitent rappeler leur attachement au principe de libre circulation des personnes, en tant que principe fondateur de l'Union européenne.

PAYS FRONTALIERS	DEPARTEMENTS	AUTORITÉS EN CHARGE DES CONTROLES	NOM PPA FRANÇAIS	PRÉCISION LOCALISATION PPA
	1	DCPAF	CHALLEX	D89
	1	DCPAF	DIVONNE - CHAVANNES	D15
	1	DCPAF	DIVONNE - CRASSY	D984C
	1	DCPAF	FERNEY - MATEGNIN	D35
	1	DCPAF	FERNEY - VERSOIX	D35C
	1	DGDDI	FERNEY - VOLTAIRE	D1005
	1	DGDDI	GENÈVE CORNAVIN GARE	GARE
	1	DCPAF	POUGNY	D984B
	1	DCPAF	PREVESSIN-MEYRIN - LE TONKIN	D984F
	1	DCPAF	SAUVERNY	D15E
	1	DCPAF	SAINT JEAN DE GONVILLE	D89H
1.0	1	DCPAF	VERSONNEX	D15B
	25	DGDDI	ABBEVILLERS	D34
	25	DGDDI	BREMONCOURT	D437
	25	DGDDI	BURNEVILLIERS	
	25	DGDDI	COL DE FRANCE	D461
	25	DGDDI	FRASNES-VALLORBE GARE	GARE
	25	DGDDI	GOUMOIS	D437
	25	DGDDI	LA CHEMINÉE	D464
	25	DCPAF	LA FERRIERE SOUS JOUGNE	N57
	25	DGDDI	LE GARDOT	D48
	25	DGDDI	LES FOURGS	D6
	25	DGDDI	LES VERRIERES DE JOUX	D67
	25	DGDDI	MONTANCY	D140
	25	DGDDI	MORTEAU GARE	GARE
	25	DGDDI	MOUTHE	D389
	25	DGDDI	PARGOTS	D2
	25	DGDDI	VAUFFREY	
	25	DGDDI	VILLARS LES BLAMONT	D173
	39	DGDDI	BOÎT D'AMONT	= 177.5

Suisse

39	DGDDI	LA CURE	
68	DCPAF	BÂLE GARE CENTRALE	GARE
68	DCPAF	BÂLE-MULHOUSE FRONTIÈRE TERRESTRE PIÉTONNE	
68	DCPAF	HÉGENHEIM SUD	D201
68	DCPAF	HÉGENHEIM-CROIX BLANCHE	D1282
68	DCPAF	HUNINGUE ROUTE	D107
68	DCPAF	LEYMEN GARE	D23.4
68	DCPAF	LEYMEN-BENKEN	D23
68	DCPAF	SAINT-LOUIS AUTOROUTE	A35
68	DCPAF	SAINT-LOUIS BOURGFELDEN	D419
68	DCPAF	SAINT-LOUIS LYSBÜCHEL	N66
74	DGDDI	ANNEMASSE GARE	GARE
74	DGDDI	GENEVE AEROPORT – ACCES PIETONS	CHEMIN
74	DGDDI	BARDONNEX AUTOROUTE – SAINT JULIEN	A41
74	DCPAF	CHÂTEL	D221
74	DCPAF	EVIAN PORT	PORT
74	DCPAF	MOELLESULAZ - GAILLARD	D1205
74	DGDDI	SAINT JULIEN PERLY	D1201
74	DGDDI	SAINT GINGOLPH	D1005
74	DGDDI	THÔNEX – VALLARD	A411
74	DCPAF	VALLORCINE	D1506
74	DGDDI	VEIGY ANIERES	D1005
74	DGDDI	VIRY	D118
75	DCPAF	PARIS - GARE DE LYON	GARE
75	DCPAF	PARIS – GARE DE BERCY	GARE
90	DGDDI	COURCELLE - ROUTE DE LUGNEZ	D21
90	DGDDI	CROIX	D50
90	DGDDI	DELLE – DERIDEZ	D221
90	DGDDI	DELLE BONCOURT AUTOROUTE	N1019
90	DGDDI	DELLE BONCOURT VILLAGE	D19

	90	DGDDI	DELLE GARE	GARE
	90	DGDDI	FLORIMOND SAINT ANDRÉ	D215
	90	DGDDI	LEBETAIN	
	90	DGDDI	RECHESY - LA RIVIÈRE	D13
	90	DGDDI	VILLAR LE SEC	
	4	DCPAF	COL DE LARCHE	
- 1	5	DCPAF	COL DE L'ECHELLE	
	5	DCPAF	COL DE MONTGENEVRE	
	6	DCPAF	BREIL CARREFOUR	D6204 - D2204
	6	DCPAF	BREIL - ROYA GARE	
	6	DGDDI	COL DE TENDE	
	6	DCPAF	MENTON -PONT SAINT LUDOVIC	
	6	DCPAF	MENTON – LA TURBIE	A8
	6	DCPAF	MENTON GARE CENTRALE	GARE
talie	6	DCPAF	MENTON GARE GARAVAN	GARE
	6	DCPAF	MENTON PONT SAINT LOUIS	Critic
	6	DCPAF	OLIVETTA - FANGHETTO	D933
	6	DCPAF	SOSPEL CARREFOUR SAINT GERVAIS	5000
	73	DCPAF	MODANE GARE INTERNATIONALE	GARE
	73	DCPAF	TUNNEL DU FREJUS	A32
	74	DCPAF	CHAMONIX – TUNNEL DU MONT BLANC	A40
	75	DCPAF	PARIS - GARE DE LYON	GARE
	75	DCPAF	PARIS – GARE DE BERCY	GARE
	8	DGDDI	FUMAY	
	8	DGDDI	GIVET	
	8	DGDDI	GUÉ D'HOSSUS	D985
[8	DGDDI	LA CHAPELLE	
	8	DGDDI	VIREUX - MOLHAIN	
	54	DCPAF	MONT SAINT MARTIN AUTOROUTE	N52
	54	DCPAF	MONT SAINT MARTIN D46	D46
1	54	DGDDI	MONT SAINT MARTIN D918	D918

	55	DGDDI	ECOUVIEZ	D981
	59	DCPAF	BETTIGNIES	N2
	59	DCPAF	CAMPHIN-BAISIEUX	A27
	59	DCPAF	BAISIEUX GARE	GARE
	59	DCPAF	CONDÉ SUR L'ESCAUT	D935
Belgique	59	DCPAF	DRONKAERT À NEUVILLE-EN- FERRAIN	D78
De Bidac	59	DCPAF	GARE DE LILLE – EUROPE	GARE
	59	DCPAF	GARE DE LILLE - FLANDRES	GARE
	59	DCPAF	GHYVELDE	D601
	59	DCPAF	HALLUIN EST	D617
	59	DCPAF	JEUMONT	D336
	59	DCPAF	MONT A LEUX À WATTRELOS	D112
	59	DCPAF	QUIEVRECHAIN	D630
	59	DCPAF	REKKEM - NEUVILLE EN FERRAIN	A22
	59	DCPAF	RISQUONS TOUT À NEUVILLE EN FERRAIN	N350
	59	DCPAF	SAINT AYBERT	A2
	59	DCPAF	STEENVORDE	D 948
	59	DCPAF	TOURCOING GARE	GARE
	62	DCPAF	LES MOĒRES	A16
	75	DCPAF	PARIS – GARE DU NORD	GARE
	54	DCPAF	LONGLAVILLE RODANGE	N18
	57	DGDDI	AUTUN LE TICHE	D29
	57	DCPAF	EVRANGE	N53
embourg	57	DCPAF	THIONVILLE GARE	GARE
	57	DGDDI	VOLMERANGE	D58
	57	DCPAF	ZOUFFTGEN	A31
	75	DCPAF	PARIS – GARE DE L'EST	GARE
	57	DGDDI	APACH	D153
	57	DGDDI	CARLING	D26
	57	DGDDI	CREUTZWALD	N33
	57	DCPAF	FORBACH GARE	GARE

	57	DCPAF	GROSBLIEDERSTROFF	N61
	57	DCPAF	GROSBLIEDERSTROFF	N61 - D31BIS
	57	DCPAF	LA BREME D'OR	N30
	57	DGDDI	MARIENAU	D31
	57	DGDDI	MONDORF	D1
	57	DGDDI	PETITE ROSSELLE	D31
	57	DGDDI	ROSBRÜCK	N3
	57	DCPAF	SARREBRUCK AUTOROUTE	A320
	57	DCPAF	SARREGUEMINES	D82
	57	DCPAF	SARREGUEMINES GARE	GARE
	57	DGDDI	SCHOENECK	D32
	57	DGDDI	SCHRECKLING	D918
	57	DGDDI	SCHWEYEN	D35A
Allemagne	57	DGDDI	SPIRCHEREN	D32
Anemogne	57	DGDDI	VILLING	D954
	67	DCPAF	DRUSENHEIM - GREFFERN BAC	D429
	67	DCPAF	ESCHAU-PLOBSHEIM - ALTENHEIM	N353
	67	DCPAF	GAMBSHEIM – RHEINAU	D2
	67	DGDDI	GERSTHEIM	
	67	DCPAF	LAUTERBOURG GARE	GARE
	67	DCPAF	LAUTERBOURG-BIENWALD	A35
	67	DGDDI	MARCKOLSHEIM	D424
	67	DCPAF	ROPPENHEIM-IFFEZHEIM	D4
	67	DCPAF	SELTZ-PLITERSDORF BAC	D28
	67	DCPAF	STRASBOURG - PONT DE L'EUROPE	PONT
	67	DCPAF	STRASBOURG GARE	GARE
	68	DGDDI	CHALAMPE	D39
	68	DCPAF	OTTMARSHEIM	A36
	68	DCPAF	VILLAGE – NEUF PONT DU PALMRAIN	D10
	68	DCPAF	VOGELGRUN PONT DE BRISACH	N415
	75	DCPAF	PARIS - GARE DE L'EST	GARE
	31	DCPAF	MELLES PONT DU ROY	N125

	64	DCPAF	ARNÉGUY	D933
	64	DCPAF	BIRIATOU AUTOROUTE	A63
	64	DCPAF	COL D'IBARDIN	D404 - D04
	64	DCPAF	COL DE LIZARRIETA	D306
	64	DCPAF	COL DE LIZUNIAGA	D406
	64	DCPAF	COL DU POURTALET	D934
	64	DCPAF	DANCHARIA	D4
	64	DCPAF	HENDAYE GARE	GARE
	64	DCPAF	HENDAYE PONT SAINT-JACQUES	D911
	64	DCPAF	HENDAYE-BÉHOBIE	N10
	64	DCPAF	ROUTE DE SARE – VENTA BERROUET	D04
	64	DCPAF	URDOS-TUNNEL DU SOMPORT	N134
	66	DGDDI	BOURG MADAME	ROUTE DE LLIVIA
	66	DCPAF	CERBERE - COL DES BALISTRES	D914
	66	DCPAF	CERBERE GARE	GARE
	66	DCPAF	COL D'ARES À DE MAUREILLAS	D115
	66	DGDDI	LATOUR DE CAROL - ENVEIGT GARE	GARE
	66	DCPAF	PERPIGNAN GARE	GARE
	66	DCPAF	PERTHUS - BARRIÈRES DE PÉAGE LE BOULOU	A9
	66	DCPAF	PERTHUS – VILLAGE	D900
L	66	DGDDI	ROUTE DU TOURNIQUET (ENTRE URR ET ENVEIGT)	N20
	66	DGDDI	ROUTE NEUTRE (ENTRE PUIGCERDA ET ENCLAVE DE LLIVIA)	N154
	75	DCPAF	PARIS - GARE DE LYON	GARE
	75	DCPAF	PARIS - GARE DE BERCY	GARE

Espagne